Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260616-DELIB2026070-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 juin 2026

Date de convocation : 11 juin 2026

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 20

Arrivé(e) en cours de séance : 1

Pouvoir(s) : 2

Absent(s) ou excusé(s) : 2

Délib.2026.070

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le seize juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Valérie DUVAL, Yves THILLOU, Delphine NORMAND, Charles JOUIN, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Franck SEROUX, Nelly COTTAIS, Agnès GOUBET, Lirzina ILDEBERT, Eric DUVEAU, Alexis ADRIEN, David BOIVINEAU, Klervi PAULET, Laurent MAJCHRZAK, Laëtitia MERRIEN, Dorine ALIFAT ENGRAND, Lucas DUBREIL.

Arrivée en cours de séance : Gaëlle LE LAN (participe au vote à compter de la délibération n° Délib.2026.063).

Absents excusés : Stéphane ROBERT (Pouvoir à Christian LEPRÊTRE), Marie-Agnès GENDRON (Pouvoir à Valérie DUVAL).

Secrétaire de séance : Laurent MAJCHRZAK

Budget participatif – Création d'un parcours d'art par l'association ICI

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une réunion publique s'est tenue le 19 octobre 2024 pour la présentation des projets reçus dans le cadre de l'édition 2024 du budget participatif. Au terme d'un vote, le projet de création d'un « parcours d'art : patrimoine et céramique », porté par l'association ICI, a été lauréat.

Pour rappel, la commune consacre, pour chaque édition, une enveloppe de 10 000.00 € pour le financement des projets participatifs.

Pour permettre à l'association ICI de concrétiser son projet de création d'un « parcours d'art : patrimoine et céramique », le conseil municipal a décidé, par délibération n° 2025.014 du 11 mars 2025, d'autoriser le déblocage anticipé de fonds à hauteur de 25% et le versement à l'association ICI de la somme de 2 500.00 €, sur justification ultérieure de l'utilisation des fonds.

L'association ICI poursuit la création de son parcours d'art, l'objectif étant désormais l'inauguration des œuvres lors des journées du patrimoine, organisées sur la commune le 19 septembre prochain.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260616-DELIB2026070-DE

Considérant l'état d'avancement du projet et les justificatifs de dépenses fournis par l'association ICI ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances, réunie le 1er juin 2026 ;
Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- De verser à l'association ICI un acompte n° 02 d'un montant de 1 400.00 €.
- De l'autoriser à procéder au versement d'un acompte n° 03 d'un montant de 3 050.00 € (sur justification par l'association ICI de dépenses réalisées à hauteur de ce montant).
- De l'autoriser à procéder au versement du solde soit 3 050.00 € à l'achèvement du projet (sur justification par l'association ICI de dépenses réalisées à hauteur de ce montant).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter ces propositions (votants 23 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 23).

Extrait délivré conforme, le 19 juin 2026

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	Le secrétaire de séance, Laurent MAJCHRZAK
Mairie de Bourg-des-Comptes 35	